



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le mercredi 13 novembre 2013

Un chaton importé du Maroc le 13 octobre 2013 a été diagnostiqué porteur de la rage après sa mort le lundi 28 octobre dernier. Ce chaton a séjourné pendant cette période dans le quartier de la rue Marguerite à Argenteuil.

A ce jour (mercredi 13 novembre), **toutes les personnes** qui ont été en **contact certain** avec l'animal ont bénéficié d'un traitement adapté. De la même façon, **tous les animaux** (chiens et chats) dont le contact avec le chaton malade est également avéré ont aussi été pris en charge.

Les services de l'Etat et de la Ville d'Argenteuil sont parvenus à ce résultat rapide grâce à une mise en action immédiate, une mobilisation quotidienne depuis le déclenchement des faits, enfin une coordination particulièrement efficace.

Pour autant, aujourd'hui, il subsiste toujours une incertitude concernant l'itinéraire précis et les contacts du chaton **entre le lundi 21 et le jeudi 24 octobre derniers**. Or, pendant cette période, **le chaton était déjà contagieux** et toute griffure, morsure ou léchage sur une peau ou un pelage lésé pourrait avoir contaminé les personnes ou animaux en contact avec ce chaton.

Les habitants du quartier qui se reconnaissent dans cette situation et pourraient avoir été, **eux-mêmes ou leur animal**, en contact avec le chaton, sont priés de se rapprocher rapidement de la cellule d'information du public de la préfecture accessible **tous les jours entre 10 heures et 17 heures au numéro unique de crise suivant : 08.11.00.06.95.**

Une campagne de recueil des chiens et chats errants a débuté le samedi 9 novembre et les riverains de la rue Marguerite et des alentours ont pour obligation de maintenir leurs animaux domestiques à domicile pendant les 15 prochains jours.

En outre, à compter du mercredi 13 novembre et pendant cette même période de 15 jours, les services techniques compétents vont se rendre dans les logements du quartier de la rue Marguerite pour vérifier la situation sanitaire des animaux domestiques qui s'y trouvent actuellement.



Pour la santé de tous, nous devons pouvoir compter sur l'esprit de responsabilité et le civisme des habitants du quartier, ce qui exige, d'une part, de ne pas héberger d'animaux errants qui pourraient actuellement être vecteurs de la maladie, d'autre part d'informer la cellule d'information du public de la préfecture de tout élément permettant de **retracer l'itinéraire du chaton entre le 21 et le 24 octobre derniers.**

Rappel de recommandations importantes

- Tout chien ou chat ou autre carnivore ayant mordu ou griffé une personne, doit être présenté à un vétérinaire par son propriétaire dans les 24 heures suivant la blessure.
- il ne faut pas manipuler les animaux sauvages ou errants, surtout lorsqu'ils sont trouvés malades ou blessés.

Contact presse Préfecture du Val-d'Oise : 06 80 28 62 40

